



Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°68/2011 DU 20 JUILLET 2011

Approuvant la prise en charge de l'abonnement et des frais de consommation afférents au compteur électrique du réseau d'éclairage de la route de l'Hippodrome

L'an deux mille onze, le vingt du mois de Juillet à seize heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Elisa YAO THAM SAO et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	12 juillet 2011
Date d'affichage :	12 juillet 2011

Résultats des votes

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

25 Juillet 2011

Affichage de la présente délibération le :

1 AOUT 2011

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	MOE Elisabeth		X	Christiane Tiare TICCHI
5	TICCHI Christiane Tiare	X		
6	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
7	LEQUERRE Maite	X		
8	YAO THAM SAO Elisa	X		
9	BENNETT William	X		
10	TETUAETARA Theodore	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	ATIU Marc		X	
13	TEFAATAU Alvest		X	Wilfred POMARE
14	PROKOP Alban		X	
15	POMARE Wilfred	X		
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANERPAU Viora		X	Béatrice VERNAUDON
18	TUEINUI Noël	X		
19	TICCHI William	X		
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
21	TAPUTU Karine	X		
22	TAURAA Stéphanie		X	
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama	X		
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	LICHTLE Yvette		X	Armelle MERCERON
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	Miriama MACE
32	FREBAULT Pierre		X	
33	LAUZUN épse LECHENE Eliane	X		
		18	15	5

DELIBERATION N°68/2011 DU 20 JUILLET 2011

Approuvant la prise en charge de l'abonnement, et des frais de consommation afférents au compteur électrique du réseau d'éclairage public de la route de l'Hippodrome.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU L'arrêté N° 1750/CM du 1^{er} octobre 2010 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 7.400.000F du Pays ;
- VU La convention N°7357/VP du 1^{er} octobre 2010 portant attribution d'une subvention d'investissement du pays en faveur de la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 20 juillet 2011

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTANTS	23
POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOpte :

- Article 1^{er} :** Est autorisée la prise en charge d'abonnement du compteur d'électricité portant la référence 726BA A1, destiné à l'éclairage public de la route de l'Hippodrome ainsi que des frais de consommation électrique.
- Article 2** Les frais d'abonnement et de consommation de ce compteur d'électricité sont pris en charge par le budget communal et imputés à l'article 60 612.
- Article 3. :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint



Mairai SUN

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le... **29 JUIL. 2011**

et publication du **1 AOÛT 2011**

Pour le Maire absent,
Le Premier adjoint



Mairai SUN

